

POUR AUTANT, CERTAINES MESURES DE LA PAC LIÉES AUX TERRITOIRES SONT BONNES, MAIS LIMITÉES :

- ✔️ primes possibles de la PAC pour des modes de production moins destructeurs, la rénovation des villages, des services ruraux, la transformation locale, les circuits courts, le tourisme, ...
- ✔️ régulation possible du marché pour les produits d'appellation protégée = maintien de filières de qualité souvent dans des zones défavorisées (ex du Comté, ...)

Ne jetons pas la PAC avec l'eau du bain, mais changeons son contenu.

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelacnf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► Retrouvez leurs propositions ici :

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

✉ contact@lesamisdelacnf.org www.lesamisdelacnf.org ☎ 01 43 62 18 70
🌐 LesAmisdeLaConf 📺 AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC ET LES TERRITOIRES

NOTRE VIE EN TANT QUE RURAUX

Encore un poulailler industriel : dans ce village, c'est le troisième.

C'est le temps de l'ensilage du maïs, ne sors pas avec ton vélo, les tracteurs avec des bennes chargées vont trop vite sur cette petite route !

Chez nous, en avril, tout est jaune (champ de colza) et en juin tout est bleu (champ de lin)

Qu'est devenu ce sentier de randonnée indiqué sur le topo-guide ?

Sur la route qui va à la mer, un énorme rond-point a été aménagé... C'est pour faciliter l'accès au méthaniseur ?

Dans notre vallée par temps de pluie, les rivières sont couleur terre...



Cofinancé par l'Union européenne

CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS

Dans les années 1950, la surface moyenne d'une exploitation française est de 15 ha. Dans les années 60, la PAC et l'État accompagnent la restructuration des exploitations : taille minimum d'éligibilité aux aides publiques, regroupement des parcelles et arrachage des haies pour les agrandir et faciliter le passage des machines,



etc. La concentration s'est accélérée les décennies suivantes, notamment dans les régions qui se spécialisent en céréales.

En 2021 en métropole, la taille moyenne est de 70 ha, en constante augmentation.

Cette concentration va de pair avec une chute drastique du nombre d'exploitations :

- 2,3 millions en 1950, moins de 400.000 en 2019.
- Entre 2010 et 2020, la France a perdu 100 000 exploitations.

MONDIALISATION ET LOCALISATION

Les territoires connaissent un double mouvement : une **spécialisation** dans une logique libérale (réponse aux marchés mondiaux) et une **différenciation** où chacun veut faire vivre son territoire et ses spécialités (appellations, labels locaux).

Spécialisation des territoires

Le système économique actuel pousse l'agriculture à la spécialisation des territoires dans une logique de compétitivité au service des marchés mondiaux.

Par exemple, en France, l'élevage (lait, volailles, porcs) s'est déplacé dans le Grand Ouest, au détriment des autres régions.

La spécialisation se traduit dans beaucoup de régions par une forte mécanisation, des hauts ren-

dements, de grandes surfaces (cultures céréalières, fruitières, ou viticoles), avec moins d'agriculteurs et des paysages de grandes étendues. Ailleurs, les paysages sont plus diversifiés.

Différenciation des territoires

Certains territoires défavorisés naturellement ou par la PAC ont du mal à s'insérer dans la compétition mondialisée et connaissent une régression agricole comme dans certaines **zones de montagnes où l'agriculture recule et laisse place à la forêt.**

D'autres territoires (sur)vivent grâce à des niches (marchés spécialisés) à forte valeur ajoutée, avec des spécialités, produits de terroir, des appellations particulières.

EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

► Une grande partie des primes PAC est attribuée par hectare, sans plafond, ce qui conduit à :

- l'agrandissement des exploitations au détriment des petites exploitations,
 - l'augmentation du prix des terres,
 - la dévitalisation des zones rurales, avec raréfaction des services publics
- La PAC a aligné les prix agricoles sur les plus bas coûts de production, d'abord européens, puis mondiaux (1992), ce qui a conduit au **remplacement du travail par des machines et des**

pesticides, d'où l'agrandissement des parcelles, l'arrachage des haies, l'érosion, les inondations, ...

► Depuis 1992, **les surfaces en céréales ont reçu plus de primes PAC que les prairies**, ce qui a conduit au remplacement de nombreuses prairies par du maïs.

► Depuis le début de la PAC en 1962, **l'absence de droits de douane sur les importations de soja** a concentré l'élevage intensif (porcs, volailles, lait) près des ports, et réduit l'élevage dans les zones défavorisées.

Forêt gagnant sur les pâturages

